

Nuisances olfactives et qualité de vie : crises et risques de crise

Fanny Rinck, Moustafa Bensafi, Catherine Rouby

▶ To cite this version:

Fanny Rinck, Moustafa Bensafi, Catherine Rouby. Nuisances olfactives et qualité de vie: crises et risques de crise. D. Beltran-Vidal; F. Maniez. Mots de la santé et psychoses, L'Harmattan, pp.249-260, 2011. halshs-00997903

HAL Id: halshs-00997903 https://shs.hal.science/halshs-00997903

Submitted on 24 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteur

Référence : Rinck F., Bensafi M. et Rouby C. (2011). Nuisances olfactives et qualité de vie : crises et risques de crise. In D. Beltran-Vidal et F. Maniez (eds). Mots de la santé et psychoses, tome 3 (Actes du colloque organisé à l'Université Lyon 2, 11-12 décembre 2008), Paris, L'Harmattan, 249-260.

Les nuisances olfactives et leur impact sur la qualité de vie : discours de riverains en situation de crise.

Fanny Rinck¹, Moustafa Bensafi² et Catherine Rouby³

Résumé – Abstract

Les nuisances olfactives concernent de nombreux secteurs industriels qui reçoivent de plus en plus de plaintes de riverains. Notre étude se base sur 28 entretiens réalisés avec les riverains d'un site de compostage, avec pour but de mieux comprendre l'acceptabilité des odeurs et ses implications sur la qualité de vie et l'aménagement du territoire. Nous montrons que les riverains s'inquiètent d'une menace pour leur santé et sont en colère contre ce qu'ils définissent comme un dysfonctionnement technique et moral. L'injustice est un thème central dans leur discours et ils en appellent à une industrie responsable.

Odor annoyance concerns many industrial sectors which receive an increasing number of neighbor complaints. The present study is based on 28 interviews with neighbors of a waste-treatment industry and is

¹ Laboratoire de Neurosciences sensorielles, comportement, cognition, UMR 5020 CNRS/ Lyon1, 50 av. Tony Garnier, 69366 Lyon Cedex 7. Fanny.Rinck@olfac.univ-lyon1.fr

² UMR 5020, CNRS/Lyon1, Bensafi@olfac.univ-lyon1.fr

³ UMR 5020, CNRS/ Lyon1, Rouby@olfac.univ-lyon1.fr

aimed at better understanding odor acceptance and its implications for quality of life and for territory management. Neighbors are found to be worry about a threat to their health and angry because of what they define as a technical and moral disorder. Injustice is a central topic in their discourse and they ask for a responsible industry.

Mots Clés – Keywords

Nuisances, olfaction, crises, riveraineté, discours. Annoyance, olfaction, crisis, neighborhood, discourse.

1. Introduction

Les sites de traitement des déchets et de compostage, les élevages de porcs, les papeteries, les industries agro-alimentaires ou pétro-chimiques sont à l'origine de nuisances olfactives et font l'objet de nombreuses plaintes de la part des riverains. Les exploitants doivent donc se préparer à l'insatisfaction, et prévenir ou endiguer des situations de crises olfactives qui peuvent aller jusqu'à faire fermer le site (Rognon et Pourtier, 2001; Jaubert, 2005; Rémy et Estades, 2007).

L'arsenal réglementaire se développe et impose des seuils en unités d'odeurs émises à la source, et depuis peu aussi la prise en compte de la dispersion des odeurs sur le territoire. Cependant, les odeurs restent difficiles à quantifier et l'approche technique ne suffit pas : le problème ne se situe pas que dans l'exposition aux odeurs mais aussi dans la perception qu'en ont les riverains et dans l'acceptabilité de la nuisance.

A partir de 28 entretiens réalisés avec les riverains d'un site de compostage qui pose un important problème de nuisances olfactives, nous proposons de rendre compte de ce que les riverains disent des odeurs, de leurs effets et du site de manière générale. Leur discours doit permettre de cerner leurs préoccupations sanitaires et environnementales. Il est aussi une entrée intéressante pour analyser la situation de crise qui se joue entre les riverains et l'activité industrielle à la source des nuisances.

2. Enjeux et méthodes

Les nuisances olfactives peuvent paraître bien secondaires face à l'ensemble des risques sanitaires auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nos sociétés désodorisées savent pourtant à quel point les

mauvaises odeurs s'associent à des préoccupations hygiéniques qui sont peu à peu devenues, avec l'industrialisation, des préoccupations écologiques (Corbin, 1982). Si le lien entre odeurs et toxicité des molécules n'a rien de mécanique, plusieurs études attestent d'un réel impact sanitaire des nuisances olfactives (Shusterman 1992, 2001; Schiffman, 1998, Schiffman et al., 2000; Rozec et Dubois, 2003; Wing et al., 2008). Les maux de tête et les nausées, les inquiétudes et le stress, l'interruption des activités quotidiennes sont autant d'effets mis en avant. Les nuisances olfactives révèlent ainsi l'intérêt d'envisager la santé non pas seulement comme absence de maladie, mais dans le cadre plus large de la qualité de vie, comme un état physique, mental et social de bien-être, à l'instar des propositions de l'Organisation Mondiale de la Santé (WHO, 2002).

Par ailleurs, a contrario des pandémies, les nuisances olfactives représentent un drame local. Les acteurs en présence sont 1) les riverains, qui dans le cas étudié ont constitué une association de riverains pour défendre leurs droits, 2) l'exploitant du site et le groupe industriel auquel est rattaché le site et 3) les acteurs institutionnels, avec d'une part les élus locaux et d'autre part les pouvoirs publics appelés à statuer sur l'affaire, notamment la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) et la DRIRE (Direction régionale de la recherche de l'industrie et de l'environnement). La portée locale du problème en fait selon nous un bon modèle pour l'analyse des situations de crise, abordées à travers les discours en circulation. Le discours de riverains doit permettre de voir comment ils construisent la réalité sociale (Berger et Luckmann, 1966) qui est la leur et comment ils définissent de manière locale, la qualité de vie et de manière globale, l'environnement et le progrès. Il s'agit d'un discours profane (Lash et al., 1996) qui rend tangible leur posture dans une situation se caractérisant par un conflit d'intérêts sur le territoire. En outre, l'association de riverains pose la question des conditions dans lesquelles un collectif émerge, celui de la « riveraineté » (Rémy et Estades, 2007), qui revendique son point de vue et entend contribuer aux décisions en matière de politique environnementale.

Le site étudié se trouve dans une zone rurale, mais touristique et dense en termes d'habitations. Il pose depuis longtemps un problème de nuisances olfactives, accrues depuis deux ans avec l'augmentation des déchets traités. Le site traite à la fois des déchets verts et des boues en provenance des stations de ski. Le procédé se fait à l'air libre et c'est le site de compostage à ciel ouvert le plus grand en France. Les mesures prises sont essentiellement l'utilisation de bâches en gore-tex et d'additifs odorants pour masquer les odeurs sur certaines zones du site.

Notre analyse se base sur 28 entretiens de type semi-directifs réalisés avec les riverains de ce site. Elle a pour but de montrer ce que les riverains disent des odeurs, de l'impact sur la qualité de vie et de l'acceptabilité globale du site pour mieux comprendre ce qui fait crise. Nous nous sommes centrés sur le lexique et sur les phénomènes énonciatifs, pour voir notamment comment les riverains se positionnent par rapport à l'exploitant et au groupe industriel. Nous mettrons d'abord l'accent sur les odeurs et leur effet, puis sur l'inquiétude et la colère des riverains et enfin sur la crise à travers la confrontation des points de vue.

3. Les odeurs et leur effet

Le discours des riverains sur les nuisances olfactives a pour principale caractéristique le poids de l'affectif : les riverains mettent avant tout l'accent sur la valence hédonique de l'odeur (« ça pue », « c'est épouvantable », « c'est écœurant », « c'est infâme » etc.). « On les vit très mal » (17) résume l'un d'eux.

Les riverains éprouvent des difficultés à aller au-delà de ce constat pour parler des odeurs du site de compostage. Le contenu affectif de l'odeur est à ce point prégnant au niveau cognitif qu'il nuit notamment aux tentatives d'identification. « J'ai jamais pu dire ce que ça sentait » (9), « c'est difficile de donner un nom à une odeur » (4), « je sais pas comment vous dire (...) c'est difficile à définir » (19), « mais c'est comme la douleur c'est... » (18). En un mot, les odeurs sont indescriptibles.

Les termes utilisés pour décrire les odeurs du site de compostage sont relativement variés mais il est possible de repérer plusieurs notions récurrentes, et en premier lieu celle de décomposition, avec des termes comme « fermentation », « pourriture », « putride ». Les odeurs du site de compostage s'assimilent plus spécifiquement à des odeurs végétales fortes (« chou pourri », « légumes en décomposition ») ou plus douces (« herbe », « moisi »). D'autres riverains, parfois les mêmes, parlent également d'odeurs animales (« animal mort », « charogne », « chat crevé » etc.) d'odeur fécales (références au « lisier », au « fumier », ou aux « excréments »). Enfin, une dernière notion, centrale pour certains riverains, consiste à dire des odeurs qu'elles sont « chimiques » ou « pas naturelles », ces qualificatifs étant étroitement liés à la perception d'un risque sanitaire (cf. 3.1.).

Le discours des riverains permet par ailleurs de voir quels sont, selon eux, les principaux déterminants de la nuisance. Même chez ceux pour qui la gêne n'est que passagère, la nuisance s'explique en premier lieu par l'odeur elle-même et sa nature déplaisante. L'intensité joue aussi un rôle important sur le degré de gêne. La fréquence et la durée sont également incriminées. Les riverains disent faire une distinction nette entre une nuisance qui serait accidentelle, et à ce titre tolérable, et une nuisance récurrente. Ils mettent en cause le fait que le problème dure depuis des années.

En définitive, la caractéristique la plus importante mise en évidence par les riverains est que l'odeur est invasive : le site de compostage est jugé « olfactivement envahissant » (13). Les odeurs sont donc pénalisantes : elles impactent les activités ordinaires (aérer, manger dehors, étendre son linge) et les relations sociales, dans le sens où elles sont synonymes de « honte » vis-à-vis d'invités par exemple.

3. Les odeurs... « et tout ce qui va avec ». Inquiétude et colère des riverains

3.1 Inquiétudes face au risque de toxicité

Comme le souligne un des riverains interrogés dans notre étude, « il y a les odeurs et il y a tout ce qui va avec » (1). Au-delà de la gêne olfactive, une question essentielle se pose aux riverains, celle de la santé : « moi je pense je pense qu'au niveau pulmonaire c'est très mauvais » (17), « pour moi il y a des gaz, des gaz toxiques...Je suis inquiet inquiet » (9), « c'est la santé c'est ça qui me répugne vous vous rendez compte tout ce qu'on respire là » (18), « à la longue respirer ça tout le temps voilà est-ce que ce sera pas néfaste un jour pour les enfants pour les femmes enceintes qui sont là, pour leur fætus » (13).

Certains riverains évoquent les manifestations physiologiques des odeurs : les odeurs sont selon eux irritantes (« elles piquent », voire « elles brûlent ») et provoqueraient divers effets tels que des quintes de toux, des maux de tête ou encore des nausées. Ce type de témoignage reste minoritaire. Pour la grande majorité, la toxicité à court et à long terme représente une inquiétude, un point d'interrogation. Une fonction essentielle des odeurs est ainsi mise en avant, celle de signaler un danger. « Moi je crois que le cerveau il est bien foutu (...) c'est vrai, et on est capables de... si dans notre cerveau ça nous dit que c'est pas bon c'est que ça doit pas être bon !» (3)

Les inquiétudes des riverains concernent d'abord l'odeur en elle-même, autrement dit son « contenu » : « on ne sait pas ce qu'il y a dedans » (19). Les boues sont particulièrement incriminées alors que les déchets verts sont mieux acceptés. Les odeurs du site de compostage étant jugées très désagréables, et sans commune mesure avec celles du compost que l'on peut faire au fond de son jardin, beaucoup décrètent qu'elles ne sont « pas normales », au sens d'abord de « pas habituelles » (7), « pas familières » (14), mais aussi chez certains au sens où « ce n'est pas naturel » : « ils remettent des trucs dedans c'est pas possible c'est pas que du naturel » (17). De fait, les additifs masquants utilisés par l'exploitant du site pour couvrir les odeurs ne font qu'attiser les inquiétudes : « c'est pas intéressant un masquant ça n'a aucun intérêt c'est comme mettre du parfum c'est pareil, parce qu'en plus on ne sait pas ce que ça masque » (20).

L'évaluation du risque représente alors une exigence : « il faudrait avoir un peu plus de recul » (2). Alors que de manière générale les riverains estiment être bien informés des activités du site de compostage, ils restent circonspects face au discours de l'industriel sur la toxicité et demandent de nouvelles analyses. « Il y a les déchets verts mais il y a ces fameuses boues, on nous a certifié mais moi vraiment ça je voudrais bien qu'on fasse des analyses pour savoir ces boues si elles ne sont pas dangereuses. (...) Ca c'est mon interrogation. Parce qu'on a beau me dire que non tout est ok, ben moi je sais pas » (22)

Le discours des riverains rend très nette l'opposition qui se joue pour eux entre le savoir extérieur, qui leur a été fourni par l'industriel et ce qu'eux-mêmes pourraient tenir pour acquis (« moi je sais pas » (22), « nous on n'est pas techniciens » (12), « on en arrive à un point où on va faire nos propres analyses » (2)). Un problème de confiance se manifeste ainsi, et de manière particulièrement aigue dans le discours de deux riverains, autour du non-dit : « il [l'exploitant] commence sa réponse je vais tout vous dire mais on sait rien enfin moi » (9), « voilà on n'en sait rien quoi on n'y connaît rien on subit et puis on sait pas du tout moi ce qui m'énerverait c'est que eux sachent et qu'ils nous cachent quelque chose voilà » (13).

Alors que les nuisances olfactives peuvent paraître mineures en regard d'autres risques sanitaires et environnementaux, il est intéressant de constater que le problème de confiance des riverains s'exprime en référence à des crises de grande envergure. « Parce que non ça sent pas, n'ayez peur de rien, voyez tout le monde le dit Tchernobyl ça s'arrête aux frontières quand on voit maintenant dans les Alpes de Haute Provence on voit qu'ils ont été touchés et à l'époque non non ça risquait rien quoi » (12), « alors peut-être que dans 30 ans on dira ce compost c'était un poison qu'on a retrouvé dans nos assiettes » (13)

Par ailleurs, il faut souligner que si la question de la nocivité est centrale, elle se greffe à la problématique d'ensemble, celle de la nuisance. De fait, pour certains riverains, les données techniques restent « à la limite secondaires » : « nous, association, les données techniques d'accord mais nous ça ne nous donne pas de solution en gros » (2). Ce qui compte est de régler le problème et l'attitude de méfiance vis-à-vis de l'industriel a pour explication principale le fait que la situation n'évolue pas.

3.2 Colère face à l'inertie de la situation

Si les odeurs représentent pour les riverains le signe d'un danger, elles sont aussi le signe que « ce n'est pas normal, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas » (2). Les riverains remettent alors en cause toute la conception et la gestion du site. Deux aspects sont particulièrement incriminés : d'une part l'emplacement du site (une nature à préserver, une zone touristique, dense en termes d'habitations), d'autre part la taille du site et la quantité de déchets traités : « ils arrivent pas à trouver le truc et en plus ils nous disent que ça [les déchets] vient d'ailleurs alors attendez faites que les nôtres déjà ça sentira moins » (12).

Le discours des riverains est marqué par un imaginaire lié aux miasmes (Corbin, 1982) à partir duquel est interrogée la notion de progrès : « en 1870 je crois ils avaient sorti une loi pour écarter les fumiers des maisons (...) et voilà qu'un siècle après on refait la même chose, on a un immense fumier dans une zone dense » (4). Finalement, certains riverains proposent de revoir la gestion globale des déchets : « c'est pas en faisant des trucs concentrés qu'on va résoudre le problème (...) il faut qu'il y ait de plus petites structures » (11).

Au-delà du problème d'ordre technique, lié à la maîtrise du procédé, les odeurs représentent aussi pour les riverains un problème d'ordre moral, celui de la responsabilité de l'industriel. L'activité en elle-même est pourtant bien perçue, mais selon eux, il y a, pour le dire rapidement, une limite à ne pas dépasser et c'est à l'industriel d'y veiller. Le discours des riverains fait intervenir de manière très nette un discours sur la justice et l'injustice, le droit et le devoir, la culpabilité et la victime. « C'est pas normal qu'on subisse des nuisances comme ça » (1), « ce qu'ils font ce qu'il se passe c'est pas très normal » (18), « c'est injuste » (8), « c'est inadmissible » (12), « on n'a pas le droit de faire des nuisances comme ça » (17), « on n'a pas le droit d'agresser les gens comme ça » (16).

Les riverains conviennent de la difficulté qu'il y a à trouver des solutions et admettent que les plus prometteuses, comme de confiner le site,

posent un problème de moyens. Mais leur verdict est sans appel : « c'est à la compostière de faire des efforts, de faire des essais, de voir ailleurs ils font quand même partie d'un groupe très très puissant » (1), « la faute à qui la faute au nouveau qui vient créer une gêne (...) c'est à elle de rectifier le tir moi je suis catégorique » (12).

Face aux mesures prises, les riverains de manière générale reconnaissent les efforts consentis par l'exploitant mais ils les jugent modérés et relativement vains. « On a l'impression qu'il n'y a pas grand-chose de fait » (4). Certains adoptent même le raisonnement suivant : si les mesures prises sont inefficaces, c'est que la mission de communication, et à travers elle l'intérêt d'éviter les conflits, l'emporte sur la recherche de véritables solutions. Ainsi, à propos des analyses : « il passe son temps à analyser, il nous noie un peu avec ça » (2), ou des masquants « c'est de l'utopie, c'est un peu pour calmer les riverains, on le ressent comme ca » (21).

L'attitude de suspicion par rapport à l'industriel est dans certains cas telle que toutes les spéculations sont permises ; par exemple, celle qui consiste à dire que l'industriel a les solutions techniques mais gère les nuisances de manière opportuniste : « alors comme par hasard après la réunion générale pendant pratiquement un mois on n'a pas eu d'odeurs on s'est dit un miracle » (13).

Finalement, seul l'intérêt économique peut justifier l'inertie de la riverains distinguent alors deux niveaux et les responsabilités, celle de l'exploitant et celle du groupe industriel auquel est rattaché le site. Alors que l'attitude de l'exploitant est globalement bien acceptée, le « gros groupe » (12, 13) est pointé du doigt, les riverains accusant de manière générale l'attitude laxiste et cynique du monde industriel. C'est le cas de manière très nette chez les deux riverains dont le discours est de part en part marqué par un problème de confiance. « C'est un peu comme Total quoi qui fout du mazout et qui indemnise pas les gens alors on a l'impression en plus de ça, ce serait le paysan du coin on dirait bon » (3), « voilà il faut amortir et puis tant qu'ils peuvent tant qu'il y a pas un problème un scandale ou une grosse catastrophe» (3); « moi ce qui m'énerverait c'est que eux sachent et qu'ils nous cachent quelque chose voilà qu'ils aient les moyens en fait de lutter contre, que ce soit qu'une histoire de gros sous et qu'ils se disent après tout, ces ploucs de [la ville où est située le site] on s'en fiche on exploite notre truc ça nous rapporte un max et on n'en a rien à secouer » (13).

Plus largement, l'inacceptabilité de la situation tient à son inertie, face à laquelle la responsabilité de l'industriel est montrée du doigt. Les riverains y voient un choix de la part de l'industriel : il n'y aurait pas de volonté de faire bouger les choses.

4. La crise dans la confrontation des points de vue

Dans l'analyse du discours de riverains que nous avons menée, un des enjeux forts est de comprendre les ingrédients d'un épisode de crise olfactive, ses conditions d'apparition et les issues qui se dessinent. C'est ce que nous proposons de faire dans cette dernière partie de notre article.

4.1 Une nuisance partagée

En premier lieu, il est important de noter que la nuisance des riverains n'existe en tant que telle que parce qu'elle est partagée. Au cours des entretiens, les riverains s'en remettent souvent à d'autres points de vue pour appuyer leurs propres constats sur la gêne olfactive : ils expliquent qu'ils ne sont pas si sensibles que ça et que leur gêne est bel et bien fondée. « Même certaines personnes que l'on connaît nous disent comment vous faites parce qu'en traversant les bois ça pue c'est vraiment... » (12), ou, a propos de la première réunion d'information sur les nuisances, « ça m'a surpris le nombre de gens qui se sont déplacés, des communes où il ne se passe jamais rien enfin où les gens ne réagissent jamais, et là vraiment ils étaient là, et là je me suis dit vraiment ça pue quoi ! » (3)

La prise en compte d'autres points de vue permet ainsi aux riverains de passer de la gêne subjective à une gêne partagée et objectivée et c'est cette dernière qui est à la source de la contestation. Cette caractéristique nous semble essentielle pour l'analyse des situations de crise. On la retrouve par exemple dans le discours sur la toxicité, qui ne concerne jamais la personne elle-même, mais s'établit en référence aux autres : « mes petits-enfants », « les enfants et les femmes enceintes ». En outre, l'argumentation ne se limite pas ici à une attitude « nimbyste » (de « not in my backyard », « pas de ça chez nous ») pourtant caractéristique des collectifs de riverains en situations de crise (Jobert, 1998, Lolive, 2007). Dans le cas étudié, et comme le soulignent de nombreux riverains, déplacer ailleurs les nuisances sans régler le problème serait un non-sens. Au-delà des intérêts étroits de chaque individu, le discours de beaucoup revêt ainsi une portée sociale, en pointant un problème de « justice environnementale »⁴.

⁴ Cette notion est essentiellement utilisée dans le monde anglo-saxon pour stigmatiser un renforcement des inégalités sociales (par ex. les inégalités planétaires) par des inégalités d'exposition et de vulnérabilité face aux nuisances et aux risques environnementaux. Elle représente plus largement une clé pour

4.2 Une crise de la confiance

La crise olfactive analysée se caractérise pour les riverains comme une crise de la confiance. Leur sûreté sanitaire et morale est mise en péril. S'ils conviennent de la difficulté à trouver une solution technique ils accusent l'inertie de la situation. Cette inertie représente à leurs yeux une injustice et une faille dans les responsabilités partagées : l'industriel doit répondre de ses activités sur le territoire. Les espoirs se tournent alors du côté des pouvoirs publics. Alors que beaucoup de riverains expriment leur désillusion face aux élus locaux, les pouvoirs publics quant à eux sont perçus comme une instance d'arbitrage qui pourra imposer à l'industriel de prendre des mesures pour que cessent les nuisances.

L'attitude des riverains à l'égard de l'industriel se caractérise de manière centrale par ce problème de confiance, avec un discours centré chez les uns plutôt sur des préoccupations sanitaires, et chez d'autres plutôt sur des préoccupations d'ordre éthique et politique. Ils ont en commun de désigner la responsabilité de l'industriel face à l'inertie de la situation. De là, il n'y a qu'un pas vers les théories du complot auxquelles cèdent certains riverains, qui se basent sur l'intentionnalité de l'industriel (le choix de ne pas faire bouger les choses) et l'assimilent à une finalité intentionnellement poursuivie « vu que c'est des gros ceux qui font la compostière ils sont très puissants donc ils arriveront à leur fin » (15).

4.3 Quelles perspectives à la crise?

Au terme de cette analyse se pose la question des postures dans chaque camp et des issues possibles à la crise. La confrontation des points de vue permet de cerner les perspectives en termes de négociation des intérêts sur le territoire.

Du côté de l'exploitant et du groupe industriel auquel est rattaché le site, l'argument principal est celui de la nécessité de traiter les déchets. Comme il ne satisfait pas les riverains qui réclament une maîtrise du procédé, un second ensemble d'arguments porte sur la difficulté à trouver des solutions aux nuisances olfactives, sur le coût que cela représente et sur les conséquences de ce coût rédhibitoire, à savoir la fermeture du site et ses enjeux en termes d'emploi. Le discours vise donc

comprendre la dimension sociale du développement durable (Charles et al., 2007).

pour l'essentiel à légitimer l'activité elle-même. A cela s'ajoute la question du risque sanitaire, sur laquelle l'exploitant et le groupe industriel ont une position arrêtée : l'absence de risques.

La crise pour l'exploitant et le groupe industriel est une crise de la « riveraineté » (Rémy et Estades, 2007), a fortiori dès lors que cette dernière se constitue comme telle à travers une association qui a pour but de défendre ses droits sur le territoire. Il faut souligner que l'attitude relativement compréhensive de l'exploitant vis-à-vis des nuisances subies et des plaintes reçues est contrebalancée par une vision qu'il partage avec le groupe industriel : celle du riverain toujours mécontent. En d'autres termes, pour eux, s'il y a crise olfactive, c'est qu'il y a, certes des émissions odorantes, mais surtout une surenchère des riverains.

Les riverains quant à eux ont en commun de désigner la responsabilité de l'industriel mais ne sont pas unanimes sur la réaction à adopter. Les uns, intégrés à l'association, sont résolument du côté de la négociation : leur but est d'entrer dans le dialogue en réclamant donc une voix au chapitre ; ils savent l'importance d'intégrer le point de vue adverse (Thompson, 1990), en tenant compte des réelles difficultés qu'il y a à trouver une solution face aux nuisances olfactives. Ils n'en demandent pas moins à l'industriel de prendre ses responsabilités, au besoin grâce à l'intervention des pouvoirs publics. A l'opposé, certains riverains se situent dans une position de méfiance voire de rejet total vis-à-vis du discours de l'industriel. Ce sont les riverains les plus inquiets et/ou en colère, les plus vulnérables moralement, si l'on en juge à la charge émotionnelle de leur discours.

L'association de riverains rend très nettes les différences de position dans la situation de crise. Du côté de l'industriel, l'association est le signe qu'il y a crise. Et pour cause, il n'y a de nuisance que s'il y a des plaintes de riverains; l'association représente alors un pas de plus dans le mécontentement et pourrait avoir un réel impact sur l'activité. Du côté des riverains, l'association est la conséquence d'une crise définie comme une crise morale et, adhérents ou non, ils sont plus ou moins optimistes quant au rôle qu'elle pourra jouer vis-à-vis de l'industriel et des pouvoirs publics. Face à leur impuissance, quelques riverains expriment des réactions très virulentes: « mais moi ça m'intéresse pas de visiter, d'être informé moi si je m'écoutais j'aurais déjà monté un commando je ferais une descente de nuit j'aurais tout enflammé me connaissant (...) Il faut tout lui faire péter » (19). Pour d'autres, ces comportements doivent être évités au profit du dialogue: « il faut qu'on réponde à ces gens-là il faut qu'on détermine les gens à se modérer dans la direction de... donc on essaie de les freiner un petit peu de pas aller trop vite » (2).

Ils pointent ainsi une fonction essentielle de l'association, celle de réguler le conflit.

5. Conclusion

Le discours des riverains sur les nuisances olfactives se caractérise par sa charge émotionnelle forte et par une argumentation sur l'injustice de la situation et la responsabilité de l'industriel. Un problème de confiance se manifeste en lien avec le dit et le non-dit. Il concerne, d'une part, les inquiétudes face aux risques sanitaires et, d'autre part, la colère résultant d'un sentiment d'impuissance face à l'inertie de la situation.

A travers l'association cependant, les riverains se montrent capables de dépasser la dénonciation des nuisances pour entrer dans une démarche de résolution de problèmes. Pour les riverains, la crise est d'abord une crise morale et l'enjeu est alors d'avoir une voix au chapitre, pour mettre fin au manque de considération à l'égard des nuisances subies et faire intervenir, sinon l'industriel directement, du moins le rôle régulateur des pouvoirs publics. Au fond, la difficulté posée par les nuisances olfactives montre l'importance de dépasser l'illusion du tout-technique et de travailler à la compatibilité des droits et devoirs de chacun et au « vivre ensemble » sur le territoire.

Remerciements

Cette étude a été financée dans le cadre du projet Accepto, pôle de compétivité Rhône-Alpes Axelera Chimie Environnement.

Bibliographie

Berger P.L., Luckmann T. (1966), The Social Construction of Reality, New York, Doubleday.

Charles L., Emelianoff C., Ghorra-Gobin C., Roussel I., Roussel F.X., Scarwell H. (2007), Les multiples facettes des inégalités écologiques, *Développement durable et territoire*, 9, En ligne sur http://developpementdurable.revues.org/document3892.html

Corbin A (1982), Le miasme et la jonquille, Paris, Aubier Montaigne.

Jaubert J.N. (2005), Les odeurs dans l'air : de la pollution osmique à la gêne olfactive, *Environnement, risques et santé*, 4(1), 51-61.

Jobert A (1998), L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome *Nimby* nous dit de l'intérêt général, *Politix*, 42, 67-92.

Lash S., Bzerszynski B., Wynne B. (eds) (1996), Risk, environment and modernity. Towards a new ecology, Sage. Chap 2. "May the sheep safely graze? A reflexive view of the expert – lay knowledge divide", 44-83.

Lolive J. (2007), La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée, *Politix*, 39, 109-130.

Rémy E., Estades J. (2007), Nez-à-nez avec des nuisances odorantes. L'apprentissage de la cohabitation spatiale, *Sociologie du travail*, 49(2), 237-252.

Rognon, C. et Pourtier, L. (2001). *Mesurer les odeurs*. Techniques de l'ingénieur – Traité environnement, G2940.

Rozec V., Dubois N., Bonnefoy B., Moch A., Maramotti I. (2003), Nuisances olfactives et pollution de l'air: les plaintes des Parisiens, *Pollution atmosphérique*, 45(180), 523-537.

Schiffman S, Walker J, Dalton P, Lorig T, Raymer J, Shusterman D et al. (2000), Potential health effects of odor from animal operations, wastewater treatment, and recycling of byproducts, *J Agromed* 7(1):7–81. Schiffman SS. (1998), Livestock odors: implications for human health

and well-being, *J Anim Sci* 76:1343–1355.

Shusterman D. (1992), Critical review: the health significance of environmental odor pollution, *Arch Environ Health*, 47(1):76–87.

Shusterman D. (2001), Odor-associated health complaints: competing explanatory models. *Chem Senses* 26:339–343.

Thompson L. (1990), Negotiation behavior and outcomes: Empirical evidence and theoretical issues », *Psychological Bulletin*, 108, 515-532.

WHO (World Health Organization) (2002), The world health report 2002 - Reducing Risks, Promoting Healthy Life, En ligne sur http://www.who.int/whr/2002/en/

Wing S., Horton R.A., Marshall S.W., Thu K., Tajik M., Schinasi L., Schiffman S.S. (2008), Air Pollution and Odor in Communities Near Industrial Swine Operations, *Environmental Health Perspectives*, 116(10), 1362-1368.